



**Communes
forestières**
Hautes-Alpes



Rapport d'activités 2024

Hautes-Alpes



Sommaire



La force d'un réseau au service des élus	5
Fédérer autour des mêmes valeurs.....	5
Une représentation nationale	6
Un soutien régional	7
Un ancrage départemental.....	8
Un soutien pour les stratégies forestières locales	9
Evènements clés en 2024 pour Les Communes forestières des Hautes-Alpes	10
Comprendre les enjeux pour pouvoir se positionner : Les Communes forestières à vos côtés	11
Informer pour mieux agir.....	11
Collecter, analyser et diffuser des données cartographiques	12
Sensibiliser les forestiers de demain	13
Proposer un programme de formation multithématique.....	14
Soutenir les maires dans leurs actions pour la forêt de demain : Les Communes forestières à vos côtés	18
S'impliquer dans la gestion forestière et adopter une approche multiusage.....	18
Construire durablement et amorcer une filière de proximité	19
Maîtriser sa facture énergétique et diversifier les débouchés pour une forêt valorisée grâce aux réseaux de chaleur et chaufferies bois	22

Le mot de la présidente

Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents,

Tandis que s'ouvrira prochainement une nouvelle séquence électorale, l'heure est à la finalisation et au lancement des derniers projets engagés. Le mandat qui touche à sa fin fut, pour chacun d'entre nous, marqué par de nombreuses épreuves : crises sanitaires et climatiques, tensions budgétaires et lassitude légitime des élus. Pourtant, face à ces tribulations, l'action et la mobilisation sont grandissantes et nos forêts ont plus que jamais besoin de notre engagement collectif !

En 2024, les Communes forestières des Hautes-Alpes ont poursuivi leurs actions auprès des élus des 119 collectivités adhérentes, afin de porter leur voix et les accompagner dans leurs projets en lien avec la forêt et le bois.

L'adaptation de nos forêts au changement climatique est au cœur de nos préoccupations, avec nos partenaires, nous accompagnons les projets de régénération, mobilisons des financements innovants et œuvrons à rendre les dispositifs d'aide plus lisibles et efficaces.

La valorisation de nos bois en circuit court, de l'amont à l'aval de la filière reste un pilier de notre action ! C'est pourquoi, sur une proposition de l'ONF, nous avons lancé, de manière expérimentale dans quelques territoires des Alpes du Sud, un travail inédit autour de la commercialisation du Mélèze visant à sécuriser l'approvisionnement de nos entreprises face à la hausse de la demande.

L'accès à nos massifs forestiers constitue un enjeu majeur pour nos territoires de montagne ! Il est essentiel non seulement pour assurer une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, mais aussi pour mieux protéger ces espaces naturels. Face à un risque d'incendie en constante augmentation, nos territoires manquent encore d'armes pour anticiper et prévenir ce danger. Tout au long de l'année, nous nous sommes mobilisés à vos côtés pour vous accompagner dans la formalisation de vos projets de desserte forestière ainsi que dans l'élaboration de vos stratégies de prévention des incendies, telles que la mise en place des Obligations Légales de Débroussaillage et l'élaboration de documents de planification (PMPFCI).

Le soutien à la filière et sa structuration se mesure aussi par l'équilibre entre usages, transformation locales et durabilité. La réalisation croissante de construction de bâtiment utilisant du bois local et la montée en puissance de BoiSynergie illustre notre volonté de structurer durablement ces filières d'avenir.

Le présent rapport témoigne d'une année 2024 riche en échange, que ce soit sur le terrain, lors de nos rencontres, en visite, formations ou Cafés des collectivités ! Je remercie chaleureusement nos adhérents pour leur confiance, ainsi que tous nos partenaires institutionnels, techniques et professionnels.

Notre réseau est actif, solide, engagé. 2025 ne marque pas une fin, mais le socle d'un avenir forestier à construire ensemble ! Notre volonté : faire de la forêt et du bois un levier de développement pour nos territoires !

PATRICIA MORHET RICHAUD

Présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes

La force d'un réseau au service des élus

FÉDÉRER AUTOUR DES MÊMES VALEURS

Les Communes forestières soutiennent les Maires dans leurs responsabilités en tant que propriétaires de forêts communales, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments et responsables de la sécurité. Elles interviennent à différentes échelles :

- > Départementale : Communes forestières des Hautes-Alpes
- > Régionale : Union régionale des associations départementales des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > Nationale : Communes forestières France

Des valeurs partagées :

- > Préservation des forêts et gestion durable
- > Rôle clé des élus dans la politique forestière
- > Contribution à la transition énergétique et lutte contre le changement climatique
- > Protection des forêts contre les risques naturels



UNE REPRÉSENTATION NATIONALE

Plus de **6 000**
adhérents

Plus de **50**
associations départementales

9
Unions Régionales

70 %
de la surface des forêts
communales représentées

23
élus au bureau national

800
élus administrateurs

Fondée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières regroupe des communes et collectivités représentant tous les élus engagés dans la gestion et la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois, qu'ils en soient propriétaires ou non.

Structurée autour de 58 associations départementales et 9 unions régionales, elle défend les intérêts des collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et vise à développer des actions nationales déclinées en région.

La Fédération nationale des Communes forestières porte des valeurs partagées par ses membres :

- > une gestion durable et équilibrée des forêts publiques, conciliant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux tout en préservant la biodiversité ;
- > une vision de la forêt comme levier de développement local et d'action contre le changement climatique ;
- > le soutien à la filière forêt-bois et à une économie locale ;
- > le rôle central des élus dans la définition et la mise en oeuvre des politiques forestières locales, au service de l'intérêt général ;
- > la transmission d'un patrimoine forestier durable aux générations futures

UN SOUTIEN RÉGIONAL

L'Union régionale des associations départementales des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidée par Jean BACCI, œuvre pour la valorisation, la préservation et le développement du patrimoine forestier en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle mène des actions de sensibilisation auprès d'un large réseau d'élus, essentiels pour définir et porter les projets territoriaux.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour élaborer et mettre en oeuvre la stratégie régionale, en collaboration avec les commissions départementales et les instances régionales et nationales. Ce travail collectif permet d'identifier les besoins des territoires et de coordonner les actions en conséquence.

Depuis plusieurs années, les Communes forestières travaillent en étroite collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre d'une convention triennale. Cette collaboration vise à contribuer à un aménagement du territoire durable, tout en protégeant et valorisant les espaces forestiers de la région.



Près de **6 30**
Adhérents au réseau régional !

dont **603** Communes
19 EPCI

1 Métropole

2 Départements

64 %
des communes de la région

12
Administrateurs élus

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2024

- > Philippe CANOT a été élu Président de la Fédération nationale des Communes forestières le 26 février 2024. Il en assurait déjà la présidence par intérim suite à la démission de Dominique Jarlier le 13 décembre 2023.
- > L'année 2024 a été marquée par la mise en oeuvre de la convention entre la Fédération nationale des Communes forestières et l'ONF. Le régime forestier a été au cœur des échanges et notamment son périmètre. Une négociation des critères d'application et de distraction a été menée et devrait aboutir en 2025. Cette dernière sera plus favorable aux communes que les précédents.
- > Stratégie nationale des aires protégées : un groupe de travail national s'est réuni le 29 avril pour fixer de premières orientations quant aux modalités d'accompagnement des communes propriétaires souhaitant s'inscrire dans cette stratégie. L'installation d'un programme national cofinancé par France Bois Forêt et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) en 2024 et 2025 sera l'occasion de développer un kit d'aide à la décision complet, intégrant une analyse forces-faiblesses des différents outils de protection, leurs modalités de financement et gouvernance, ainsi que des exemples illustrés de territoires engagés.
- > Les élus présents lors du séminaire du bureau de la Fédération nationale des Communes forestières du 10 et 11 septembre 2024 ont souhaité fixer deux priorités sur le foncier forestier et les réponses à apporter face au changement climatique. Aujourd'hui, 3 piliers construisent l'ADN des Communes forestières :
 - Syndical : Il est le pilier historique de défense des intérêts des Communes forestières face à l'ONF et à l'État.
 - Démonstratif : en lien avec les politiques forestières territoriales, ce pilier prouve que le réseau innove et expérimente par des actions de terrain comme l'ont montré les dernières Rencontres nationales des territoires forestiers.
 - Partenarial : Les Communes forestières s'impliquent auprès des autres acteurs de la filière et développent des partenariats avec d'autres associations d'élus et institutions.
- > Application de la loi du 10 juillet 2024 sur la défense des forêts contre les incendies : les Communes forestières, avec les élus de la commission risques, participent à la définition de la stratégie nationale et donnent des avis sur les décrets à prendre et les cahiers des charges techniques de mise en oeuvre de la loi.

LES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Adhérents aux Communes Forestières en 2024



626 adhérents aux Communes Forestières

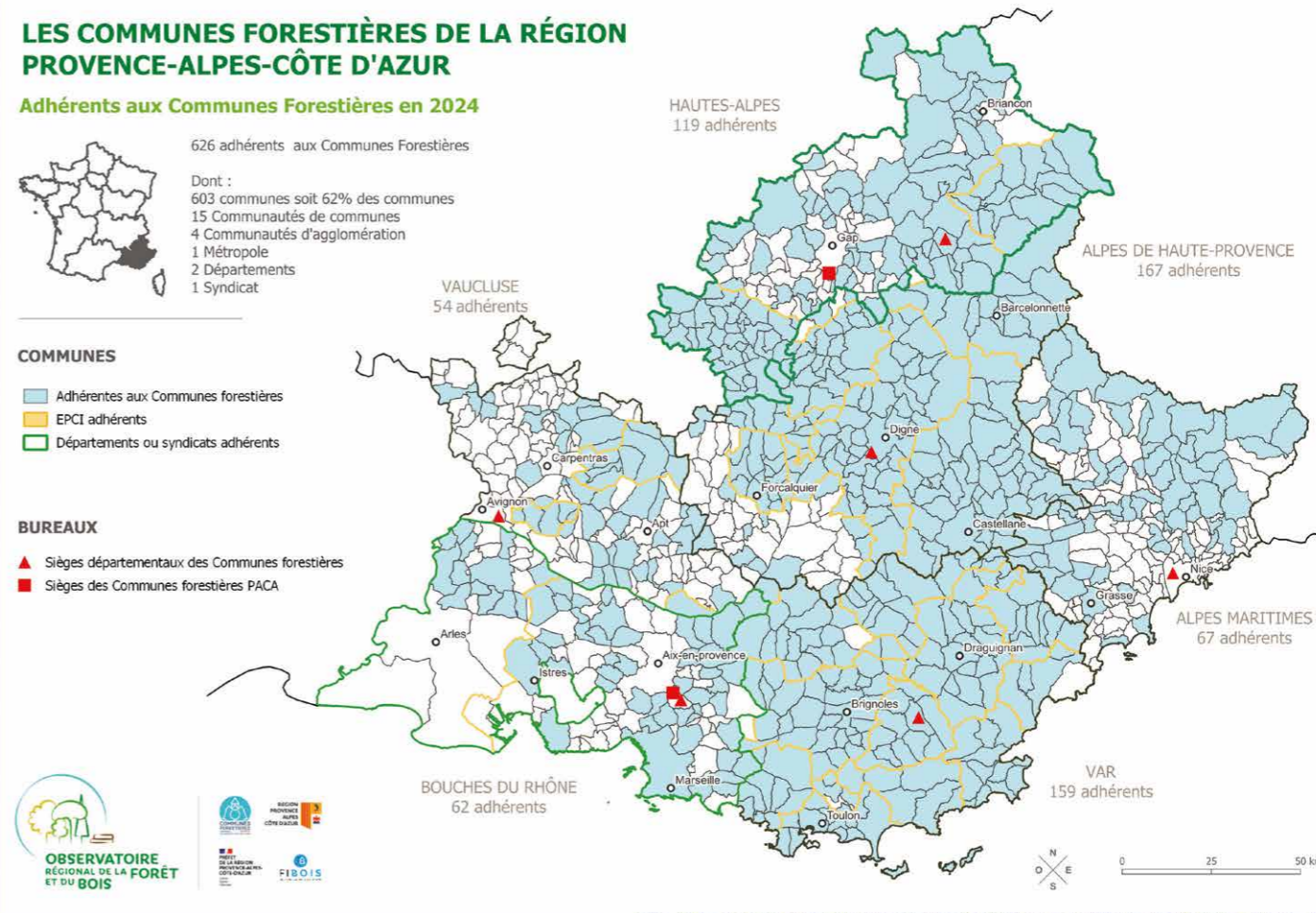
Dont :
603 communes soit 62% des communes
15 Communautés de communes
4 Communautés d'agglomération
1 Métropole
2 Départements
1 Syndicat

COMMUNES

- Adhérentes aux Communes forestières
- EPCI adhérents
- Départements ou syndicats adhérents

BUREAUX

- ▲ Sièges départementaux des Communes forestières
- Sièges des Communes forestières PACA



Sources : BD Topo © IGM, FFAR PACA n°9410, Communes forestières PACA, 2022 • Réalisation : Communes forestières PACA, 01/2025 • www.ofme.org

UN ANCRAGE DÉPARTEMENTAL

Les Communes forestières des Hautes-Alpes accompagnent les élus et travaillent en partenariat avec les acteurs forestiers du département pour garantir une gestion durable des forêts. Elles les aident dans :

- > la prise de décision ;
- > la définition de leur politique forestière ;
- > la mise en œuvre de leurs projets.

119 adhérents **72%** des communes du département

82% de la forêt communale **15** administrateurs élu.es

Votre contact dans les Hautes-Alpes

Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

Un travail multi-partenarial

- > État
- > Région
- > Département
- > ADEME
- > DRAAF
- > ANCT
- > DDT
- > Communautés de communes
- > Parcs naturels régionaux
- > Association départementale des Maires des Hautes-Alpes
- > Association des maires ruraux des Hautes-Alpes
- > Territoire d'énergie 05
- > Bois des Alpes
- > CAUE 05
- > ONF
- > SDIS
- > CNPF
- > AFAB
- > Chambre d'agriculture
- > FIBOIS
- > Professionnels de la filière
- > Fédération des chasseurs des Hautes-Alpes
- > CERPAM

UN SOUTIEN POUR LES STRATÉGIES FORESTIÈRES LOCALES

Construire les territoires de demain nécessite une compréhension approfondie des dynamiques et des enjeux locaux. Les Communes forestières sont animatrices du **réseau régional des stratégies forestières** et apportent un soutien politique et technique à leur émergence et à leur mise en œuvre à l'échelle intercommunale. L'objectif est de définir une vision commune entre les élus des collectivités, les acteurs du secteur forestier et de mettre en place des actions coordonnées et concertées en faveur de la multifonctionnalité des forêts.

L'année 2024 fut un temps fort pour les territoires avec la sortie de **l'Appel à Projet FEADER « Stratégies locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt »**. Les Communes forestières se sont tenues aux côtés des territoires dans la formalisation et le dépôt de leur projet, en accompagnant notamment :

- > La Communauté de communes de **Serre-Ponçon**
- > La Communauté de communes du **Sisteronais-Buëch**

Sisteronais-Buëch : intégration des enjeux forêt-bois dans l'aménagement du territoire

Un appui stratégique à la **Communauté de communes du Sisteronais-Buëch** a été apporté dans le cadre de la finalisation de sa **Charte forestière de territoire** signée le 5 décembre 2024 ainsi que dans l'élaboration de son SCoT :

- > appui à l'élaboration du plan d'actions ;
- > participation aux Comités techniques et de pilotages d'émergence de la charte forestière de territoire ;
- > contributions aux réflexions sur la mise en place d'un plan de massif de défense des forêts contre l'incendie ;
- > déploiement du programme « Dans 1000 communes la forêt fait école » ;
- > appui à l'intégration des enjeux forêt-bois dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

RENCONTRE RÉGIONALE

La **Rencontre régionale des territoires forestiers** s'est tenue à la Tour d'Aigues sur le thème « Adapter les forêts au changement climatique ». Cet événement a été marqué par les interventions d'experts, la présentation des projets menés par les territoires ainsi qu'une visite de la Pépinière ONF de Cadarache, permettant de mieux comprendre le travail de sélection des essences forestières adaptées aux nouvelles conditions climatiques.

Par ailleurs, le **réseau des animateurs s'est réuni à deux reprises** afin d'échanger sur les actualités de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois et sur les dynamiques territoriales. Ces rencontres ont également été l'occasion de présenter l'Appel à projets FEADER, son contenu et les modalités de dépôt des demandes.

RENCONTRE NATIONALE

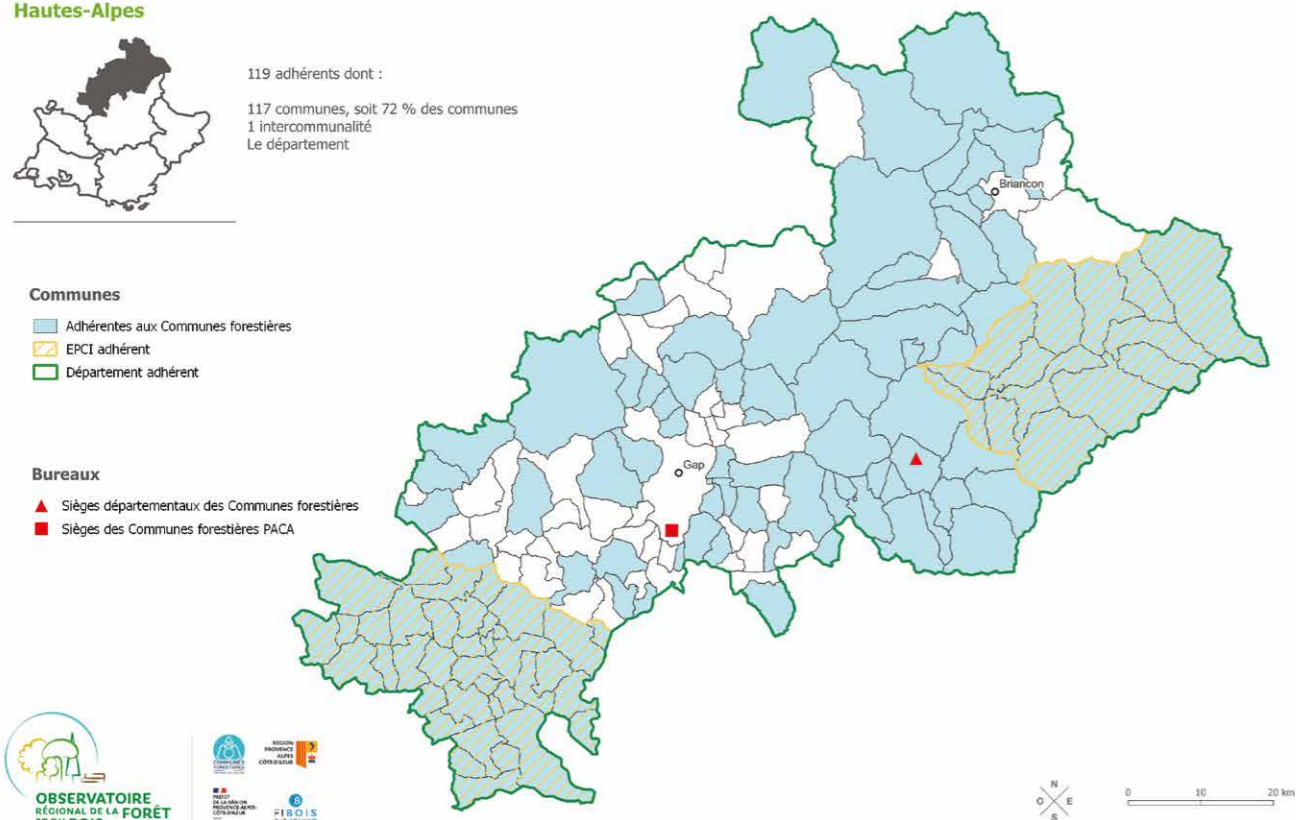
A l'occasion de la Rencontre Nationale des Territoires Forestiers à Rouen, les Communes forestières ont organisé le déplacement d'élus et techniciens venus échanger et présenter les initiatives développées dans nos territoires sur le thème « Repenser le dialogue autour de la forêt ».

Adhérents aux Communes Forestières en 2024

Hautes-Alpes

119 adhérents dont :

117 communes, soit 72 % des communes
1 intercommunalité
Le département



Votre contact

Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

EVÈNEMENTS CLÉS EN 2024 POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

7 JUIN Rencontre régionale des forêts pédagogiques du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » à Ganagobie.

25 AU 27 SEPTEMBRE Rencontres Nationales des Territoires Forestiers à Rouen.

1^{ER} OCTOBRE Rencontre annuelle de l'Observatoire régional de la forêt et du bois, à Gardanne, sur la thématique « le SIG : un outil incontournable pour l'application des Obligations Légales de Débroussaillage ».

15 OCTOBRE Rencontre Bois-Energie à Saint-André-les-Alpes.

21 OCTOBRE Convention annuelle des Maires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Aix-en-Provence.

23 OCTOBRE Assemblée générale de la Fédération nationale des Communes forestières à Paris.

19 AU 21 NOVEMBRE Salon des Maires national à Paris.



Crédit photo : Elodie Daguin

3 DÉCEMBRE Rencontres régionales forêt-bois organisées par FIBOIS SUD sur la thématique « la filière forêt-bois face aux enjeux de la décarbonation ».

9 DÉCEMBRE Rencontre régionale des élus porteurs de politiques forestières territoriales à La Tour-d'Aigues.

Comprendre les enjeux pour pouvoir se positionner : Les Communes forestières à vos côtés

INFORMER POUR MIEUX AGIR

Les Communes forestières fournissent aux élus les informations essentielles pour une prise de décision éclairée dans leur projets forêt-bois.

- > **L'Assemblée Générale** le 23 mars a réuni 30 participants, à Savines-le-Lac, autour de la thématique de l'extension du risque incendie et des aménagements à mener dans les territoires dans ce contexte.
- > **Les cafés des collectivités : des échanges de proximité**
Ces temps conviviaux permettent aux élus de venir à la rencontre du Président et de l'équipe technique, pour poser leurs questions, partager leurs projets et évoquer les difficultés rencontrées.
- > En 2024, deux rencontres ont eu lieu :
 - le 23 janvier à Méreuil ;
 - le 5 mai à Saint-Chaffrey.
- > **La visite d'un chantier forestier** de câble mat le 5 juin à L'Argentière-la-Bessée



Votre contact

Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

COLLECTER, ANALYSER ET DIFFUSER DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Afin de favoriser une meilleure connaissance de la forêt en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soutenir les politiques forestières, l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois poursuit depuis 2001 trois grandes missions principales :

- > **Faciliter l'accès à l'information** : il met à disposition des données forestières fiables et actualisées pour aider à la prise de décision.
- > **Proposer un lieu de concertation** : il favorise les échanges entre les acteurs de la filière forêt-bois en région pour favoriser le dialogue sur les enjeux forestiers.
- > **Fournir des moyens d'analyse et de prospective** : il réalise des analyses des évolutions de la forêt méditerranéenne, tout en assurant une veille économique, technique et législative pour anticiper les défis à venir.

Il est copiloté par plusieurs acteurs institutionnels clés : les **Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur**, la **Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**, la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF)** et **Fibois SUD**.

Cette gouvernance partenariale garantit une approche collaborative, avec une coordination entre les institutions publiques et les acteurs privés du secteur forestier.

Des outils au service de l'information

L'observatoire met notamment à disposition des élus de la région :

- > une cartothèque interactive ;
- > un **centre de ressources** où consulter guides, textes législatifs et analyses ;
- > un nouveau site internet : foretbois-sud.org ;
- > **des publications annuelles** couvrant différentes thématiques.

EN 2024

Dans les Hautes-Alpes :

L'Observatoire est intervenu auprès de 9 communes (**Ancelle, Champcella, Névalche, Vallouise, La Roche-des-Arnauds, Orcières, Puy-Sanières, Trescleoux, Upaix**) : L'appui a porté sur :

- > **l'application des Obligations Légales de Débroussaillage** et l'identification des secteurs concernés par les OLD ;
- > **la structuration du foncier** et notamment la présence de Biens présumés sans maître (BPSM).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- > L'Observatoire a développé un outil cartographique permettant d'identifier les zones exploitables, en fonction des volumes de bois disponibles par essence. Il aide à localiser et évaluer le bois mobilisable sur les territoires.
- > En partenariat avec le **CRIGE PACA**, l'Observatoire a participé au lancement d'un groupe de travail sur les Obligations Légales de Débroussaillage. L'objectif est de développer une méthode cartographique permettant d'identifier et de cartographier les surfaces à débroussailler spécifiques à chaque obligé. Ce groupe de travail fait suite à la **rencontre annuelle de l'Observatoire** qui s'est déroulée le 1er octobre à Gardanne sur cette même thématique, en présence de près de 35 participants.
- > L'Observatoire a créé un comité dédié au dépérissement et à la régénération des forêts, à l'origine de deux bases de données régionales : l'une sur les cas de dépérissement, l'autre sur les actions de régénération. Un outil d'anticipation des impacts du changement climatique sur la santé des forêts a également été développé.
- > Par ailleurs, en partenariat avec **FIBOIS**, un observatoire économique de la filière est en structuration.



SENSIBILISER LES FORESTIERS DE DEMAIN

Pour sensibiliser le jeune public, les enseignants, les parents et les élus à la gestion durable des forêts, les Communes forestières ont lancé en 2021 le programme « Dans 1000 communes la forêt fait école ». Ce dispositif permet à des communes volontaires de confier à un groupe d'enfants du cycle 3 allant du CE2 au CM2, la gestion d'une parcelle de forêt communale avec des outils pédagogiques adaptés à leur niveau.

Les « Forêts pédagogiques » abordent principalement le thème de la multifonctionnalité des forêts, à travers diverses thématiques telles que la gestion forestière, la biodiversité, le changement climatique, la forêt dans la société, etc.

En 2024, les Communes forestières ont continué à déployer le programme auprès des enfants d'écoles, de centres de loisirs ou de conseils municipaux de jeunes.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 36 communes sont ainsi engagées dans le programme, comptant 1193 enfants sensibilisés.

Dans le département des Hautes-Alpes :

- > **2 territoires**, porteurs de charte forestière, engagés dans la démarche :
 - La Communauté de Communes de Serre-Ponçon ;
 - La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.
- > **6 communes** engagées dans le programme :
 - 4 écoles : **Châteauroux-les-Alpes, Réallon, Puy-Saint-Eusèbe, Veynes** ;
 - 2 centres de loisirs : **Chorges, Veynes** ;
 - 1 conseil municipal de jeunes : **L'Argentière-la-Bessée**.
- > Près de **162 enfants** impliqués dans le dispositif sur l'année scolaire 2024-2025



L'accueil collectif de mineurs de Chorges

Thématiques : Métiers et usages du bois – Gestion forestière – Biodiversité – Filière forêt-bois

Les enfants de l'ACM de Chorges bénéficient à nouveau de multiples sorties pour cette année scolaire. Ils ont assisté à une activité originale sur leur parcelle de forêt en septembre 2024 : une démonstration de débardage de bois avec un cheval de trait a eu lieu dans le cadre de la journée du patrimoine sur la thématique de la forêt. Une intervention de l'association Terre d'Eden leur ont permis de découvrir le travail du bois par la création de petits jouets et instruments de musique. Ils ont également reproduit des animaux et leurs empreintes en argile, et ont abordé la notion de changement climatique vis-à-vis des essences exotiques plantées sur leur parcelle.

L'école de Veynes

Thématiques : Biodiversité – Défense de la forêt contre les incendies

À Veynes, deux forêts pédagogiques ont été lancées simultanément en 2024 sur des parcelles distinctes de la commune. L'école de Veynes, déjà fortement engagée dans l'éducation à l'environnement – grâce à son label « Établissement en Démarche globale de Développement Durable » et son aire terrestre éducative – a intégré trois classes au projet. À travers cette démarche, l'équipe enseignante souhaite initier les élèves à la vie de la forêt en pratiquant l'école dehors, favorisant ainsi les apprentissages en pleine nature. Une première sortie encadrée par l'ONF servira de point de départ à la réalisation d'un inventaire de la faune et de la flore.

Votre contact

Gwenaëlle LE ROUX

07 57 54 15 28

gwenaelle.leroux@communesforestieres.org

PROPOSER UN PROGRAMME DE FORMATION MULTITHÉMATIQUE

Les Communes forestières dispensent des formations aux élus pour les aider à :

- > identifier les enjeux spécifiques à leur territoire ;
- > disposer des outils nécessaires à la construction de leur stratégie de développement axée sur la forêt et le bois.

Un programme annuel de formations et de visites est organisé dans le département, couvrant diverses thématiques :

- > gestion de la forêt communale ;
- > aménagement forestier ;
- > équilibre forêt-gibier ;
- > prévention des incendies ;
- > commercialisation des bois ;
- > construction en bois local ;
- > développement du bois énergie ;
- > etc.

En 2024 dans les Hautes-Alpes :

- > 99 élus participants
- > 4 sessions réalisées :
 - « Elus, financez vos projets permettant d'assurer la gestion durable de votre forêt et la valorisation locale de vos bois », le 20 février à **Chorges** ;
 - « Elus, face au changement climatique, renouvelons nos forêts ! », le 13 juin à **Théus** ;
 - « Protégeons la régénération de nos forêts face au déséquilibre forêt-gibier », le 17 septembre à **Embrun** ;
 - « Anticiper le risque feu de forêt : Protéger nos territoires. Comment mettre en œuvre les OLD pour une prévention efficace », le 27 novembre à **Upaix**
- > Un voyage d'étude du 1er au 2 juillet dans les Hautes-Alpes, secteur La Roche-des-Arnauds/Veynes, pour comprendre l'ensemble de la filière bois énergie, de l'aménagement forestier à la chaufferie en passant par le sciage.



Votre contact

Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

Prescrire le bois dans la construction et le chauffage des bâtiments publics

Les communes jouent un rôle clé dans l'innovation et la structuration des marchés de la filière forêt-bois, notamment à travers leurs projets de construction, rénovation et chauffage utilisant du bois local.

Le bois est un matériau performant qui présente de nombreux avantages :

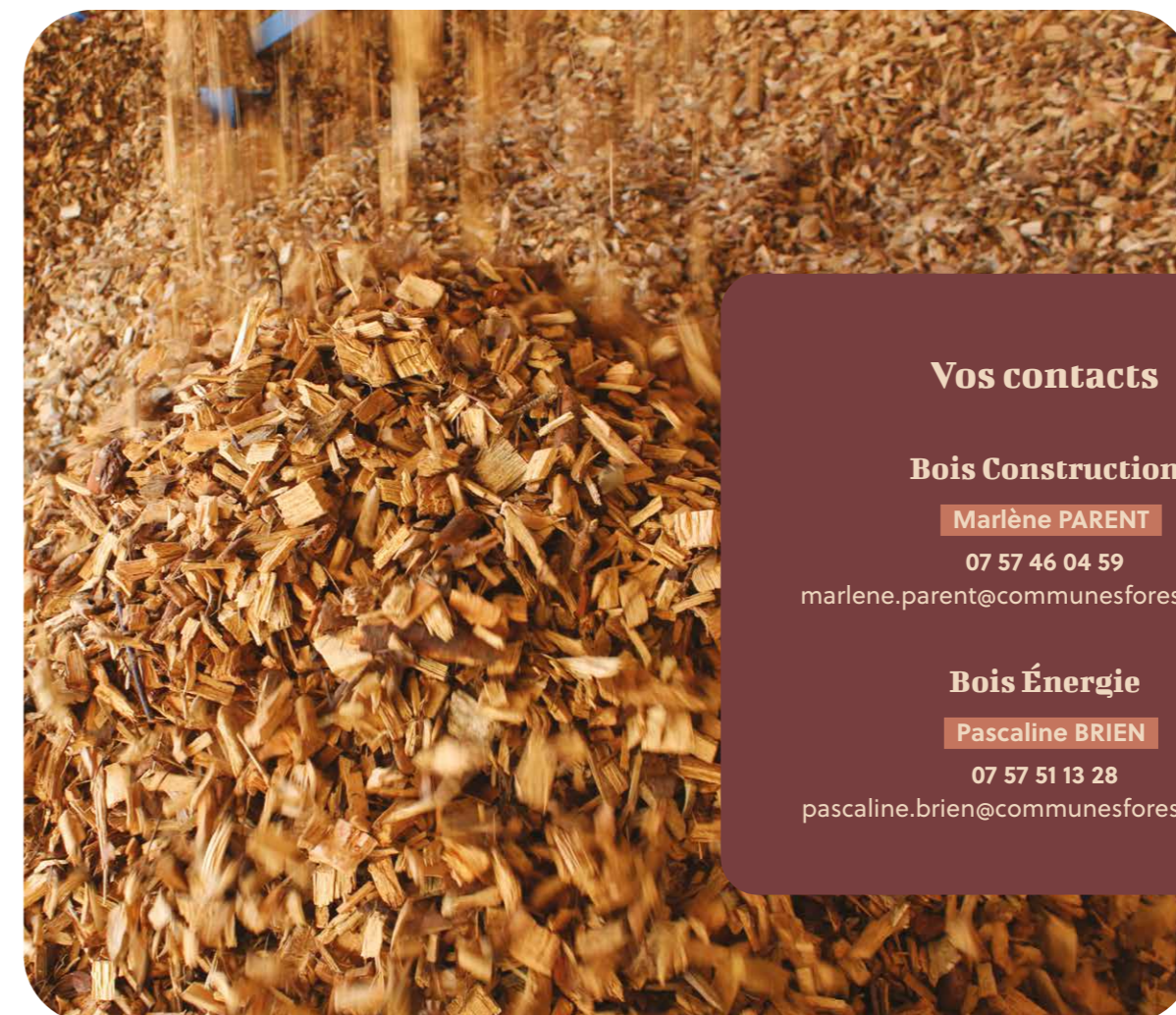
- > amélioration de la qualité environnementale des projets ;
- > réalisation d'économies pour les communes ;
- > création d'emplois locaux.

Les Communes forestières appuient les initiatives des communes grâce à un partenariat solide avec la Région, la DRAAF, l'ADEME, le FNADT, le Feder, le Département et l'association Bois des Alpes.

Renforcer ses connaissances pour optimiser les performances de sa chaufferie bois

Le 3 décembre 2024, une formation régionale s'est tenue à Digne-les-Bains (04) sur le thème « Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois déchiqueté », réunissant une quinzaine de participants.

Un temps d'échange en salle a permis d'aborder trois grands axes théoriques : la compréhension du fonctionnement d'une chaufferie bois, le rôle des différents intervenants dans le suivi et la maintenance, ainsi que les leviers permettant d'optimiser la performance des installations. Ensuite une visite a été réalisée dans la chaufferie bois du lycée Beau de Rochas, offrant ainsi l'occasion de mettre en application les concepts abordés et de répondre aux questions des participants.



Vos contacts

Bois Construction

Marlène PARENT

07 57 46 04 59

marlene.parent@communesforestieres.org

Bois Énergie

Pascaline BRIEN

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

Risques : protéger ses administrés et sa forêt avec l'aménagement

Face à l'intensification du risque incendie, les Communes forestières accompagnent les élus pour leur permettre de mieux comprendre leur rôle, leurs responsabilités et les leviers d'action dont ils disposent.

Cet accompagnement vise à renforcer la prévention, optimiser la lutte contre les incendies et faciliter la restauration des terrains sinistrés.

Dans ce cadre, plusieurs missions concrètes sont menées pour soutenir les territoires et outiller les collectivités, notamment :

- > Le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) et de ses déclinaisons locales, Plans de Massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) ;
- > Le développement et la diffusion d'un outil cartographique permettant l'identification des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) à l'échelle communale ;
- > L'accompagnement dans la mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2023, renforçant le cadre réglementaire relatif à la prévention des feux de forêt et de végétation ;
- > L'accompagnement dans la révision des arrêtés préfectoraux OLD ;
- > Le soutien aux territoires fortement impactés par les incendies, notamment à travers l'appui à la réalisation de travaux d'urgence et de restauration post-incendie.

Deux actions spécifiques viennent illustrer cet engagement : un webinaire consacré aux évolutions législatives et une formation dédiée à la compréhension et la mise en œuvre des OLD.



« L'ESSENTIEL DE LA FORÊT EN 1H » : Nouveau format de webinaire

Le 13 décembre 2024, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont organisé leur premier webinaire sur la thématique « **PROTÉGER LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES : Comprendre les enjeux de la loi du 10 juillet 2023** ».

L'événement s'est tenu en présence de Jean Bacci (Sénateur du Var et co-auteur de la loi), Elsa Bardi-Assante (cheffe de service Forêt Natura 2000 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Coline Limbardet (adjointe au chef du service régional de la Forêt et du Bois de la Direction régionale de l'alimentation et de la forêt) et a rassemblé une cinquantaine de participants en ligne.

Le webinaire a débuté par une interview du sénateur Jean Bacci sur les origines de la loi et la volonté du législateur, suivie d'une présentation détaillant les impacts concrets de ces mesures pour les maires. Enfin, un temps d'échanges a permis de répondre aux questions des participants.



Sensibilisation sur les Obligations Légales de Débroussaillage

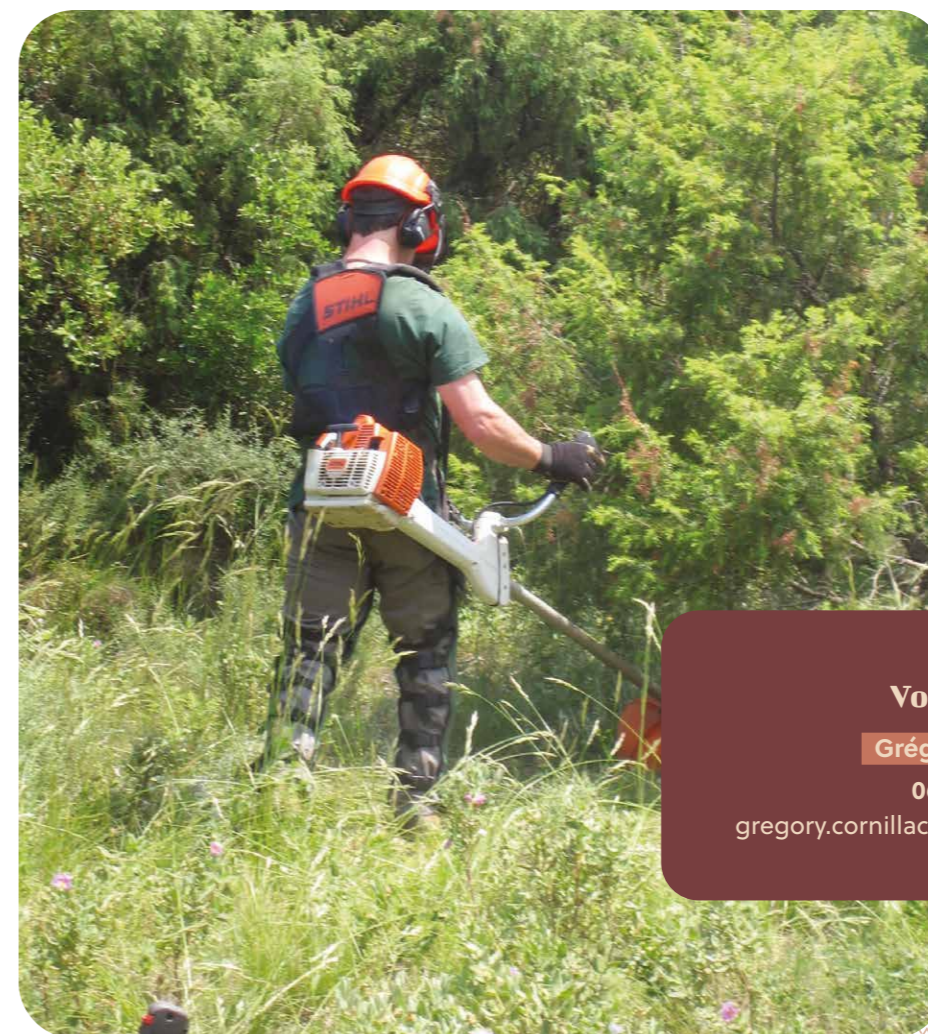
Dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur (via la FNCOFOR) ont établi une convention avec le ministère de l'Agriculture pour la mise en œuvre d'un programme régional d'accompagnement et de formation à destination des élus locaux.

> Réunion départementale

À ce titre, **une session de formation et d'échanges s'est tenue le 27 novembre 2024 à Upaix**, réunissant plus de 20 participants. Organisée en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et l'Office National des Forêts, cette matinée a permis d'aborder plusieurs thématiques essentielles : le rôle des élus dans la prévention du risque incendie de forêt, la mise en œuvre des OLD, ainsi que les principales évolutions attendues à la suite de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension des feux de forêt.

> Accompagnement des territoires

De plus, dans le cadre d'une expérimentation d'un accompagnement renforcé à destination des communes rurales, les Communes forestières ont appuyé la commune d'Upaix pour faciliter la mise en œuvre des OLD. L'accompagnement a reposé sur une collaboration étroite avec le maire, combinant réunions de sensibilisation, analyse fine du territoire, production de cartographies communales et identification des 244 propriétaires concernés. Malgré une faible acculturation au risque incendie et des contraintes financières, la démarche a permis d'amorcer les premiers travaux, de renforcer la communication locale et de tester des outils reproductibles à l'échelle régionale. Ce retour d'expérience servira de base à la conception d'un kit d'accompagnement à destination des communes, en vue du prochain mandat municipal.



Votre contact

Grégory CORNILLAC

06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

Soutenir les maires dans leurs actions pour la forêt de demain : Les Communes forestières à vos côtés

S'IMPLIQUER DANS LA GESTION FORESTIÈRE ET ADOPTER UNE APPROCHE MULTIUSAGE

Gérer les espaces forestiers est essentiel pour les communes afin de protéger l'environnement, stimuler l'économie locale, prévenir les risques naturels, et garantir une gestion durable des ressources pour les générations futures.

Les Communes forestières des Hautes-Alpes ont construit les réponses sur mesure aux questions particulières de 33 communes qui nous ont sollicité sur les thématiques suivantes :

- > la régénération des forêts
- > l'accessibilité aux massifs forestiers
- > la commercialisation des bois
- > le regroupement des forêts publiques et privées
- > la révision des aménagements forestiers
- > la réalisation de projets sylvopastoraux
- > la lutte contre le morcellement foncier
- > la mise en oeuvre du régime forestier

Expérimentation d'un contrat territorial sur le mélèze

Le conflit russo-ukrainien a mis fin depuis 2022 à l'importation de mélèzes russes en France provoquant des tensions sur notre ressource en mélèze locale. Garantir l'approvisionnement de nos scieurs locaux est un enjeu majeur ! Dans ce contexte, les Communes forestières et l'ONF ont travaillé de concert pour expérimenter la mise en place d'un contrat territorial sur le mélèze avec les communes.

Dans les Hautes-Alpes, les territoires de l'Embrunais et du Guillestrois-Queyras présentant une ressource en mélèze potentiellement mobilisable ainsi qu'une culture forestière développée ont été identifiés pour recevoir l'initiative.

Apporter un appui personnalisé aux communes du département

Zoom sur sur 1 action :

Garantir l'accès aux massifs forestiers

L'accès aux massifs forestiers est un enjeu fort dans nos territoires de montagne et la réalisation de projet de desserte demande une ingénierie et un investissement conséquents pour nos communes rurales. Dans le cadre de la sortie de l'appel à projet FEADER desserte forestière, les Communes forestières ont élaboré, en lien avec des experts forestiers un cahier des charges de maîtrise d'oeuvre, pour faciliter et apporter des garanties techniques aux communes dans la consultation des entreprises pour la réalisation de leur projet.

En 2024, les communes de **Abriès-Ristolas, Château-Ville-Vielle, Aiguilles et Poligny** ont pu bénéficier d'un appui dans ce cadre et déposer une demande de financement pour la réalisation d'un projet de desserte forestière.

Les communautés de communes de **Serre-Ponçon et du Guillestrois-Queyras** ont été accompagné dans l'élaboration de leur stratégie de mise à jour de leur **Schéma de desserte**.

Votre contact

Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

CONSTRUIRE DURABLEMENT ET AMORCER UNE FILIÈRE DE PROXIMITÉ

L'utilisation de bois local dans la construction et la rénovation des bâtiments favorise le marché local de la construction bois, tout en offrant un matériau performant et stockant du carbone à long terme. Les Communes forestières accompagnent les collectivités à chaque étape du projet.

Les projets de construction et rénovation publics dans les Hautes-Alpes sont accompagnés dans une démarche d'intégration de bois local et principalement de bois certifiés Bois des Alpes de la phase programme à la livraison.

38 projets de construction et rénovation ont été accompagnés, d'autres projets ont été identifiés, sensibilisé ou valorisé. Cela représente un suivi de 59 projets en 2024.



8 bâtiments livrés en 2024 avec du Bois des Alpes ou du bois local :

- > **Cervières** : Rénovation de la Chapelle du Bourget
- > **Forest Saint Julien** : Construction de la Mairie
- > **Guillestre** : Construction de la Maison des Solidarités / Pôle de Services à la Population
- > **La Rochette** : Rénovation de la mairie et construction d'une Salle polyvalente
- > **La Salle Les Alpes** : Construction d'une Maison de Santé
- > **Le Dévoluy** : Construction du Pont du Moulin de Surre
- > **Monétier-Les-Bains** : Construction du Refuge du Clos des vaches
- > **Les Orres** : Construction du Pôle Innovation Sport



9 constructions en cours de travaux avec du Bois des Alpes ou du bois local :

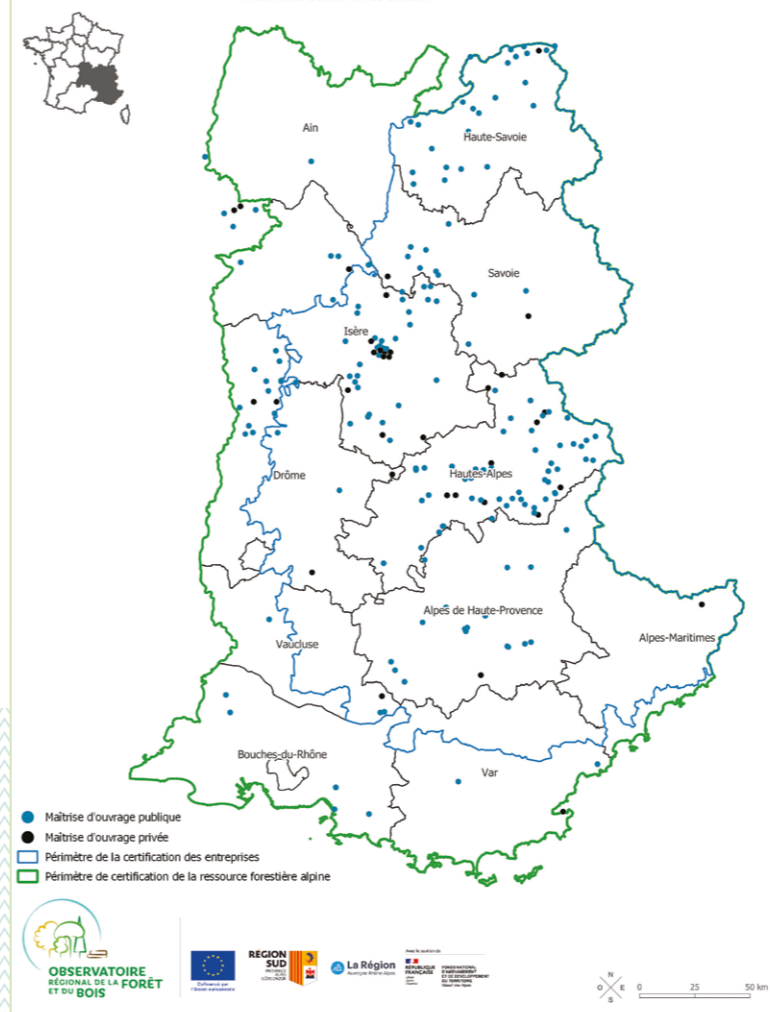
- > **Aubessagne** : Rénovation et extension de l'école
- > **Espinasse** : Requalification du quartier du Claps
- > **Gap** : Construction de la Maison de Pays Gap-Bayard et extension du Site Saint Louis
- > **La Saulce** : Construction du Pôle administratif et construction de la Salle de la Culture.
- > **Laragne-Montéglin** : Reconstruction et restructuration du collège des Hauts de Plaine
- > **Puy-Saint-Eusèbe** : Construction de la Mairie et du Pôle de services
- > **Saint-Martin de Queyrières** : Construction de Locaux techniques (DIRMED)
- > **21 autres projets accompagnés dans les phases programmation, conception et marché de travaux.**

Depuis plusieurs années, la Préfecture des Hautes-Alpes soutient la mise en oeuvre du bois certifié Bois des Alpes au travers d'une bonification de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 3 projets ont été soutenu en 2024.

CONSTRUCTIONS METTANT EN OEUVRE DU BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES

Au 1er janvier 2025

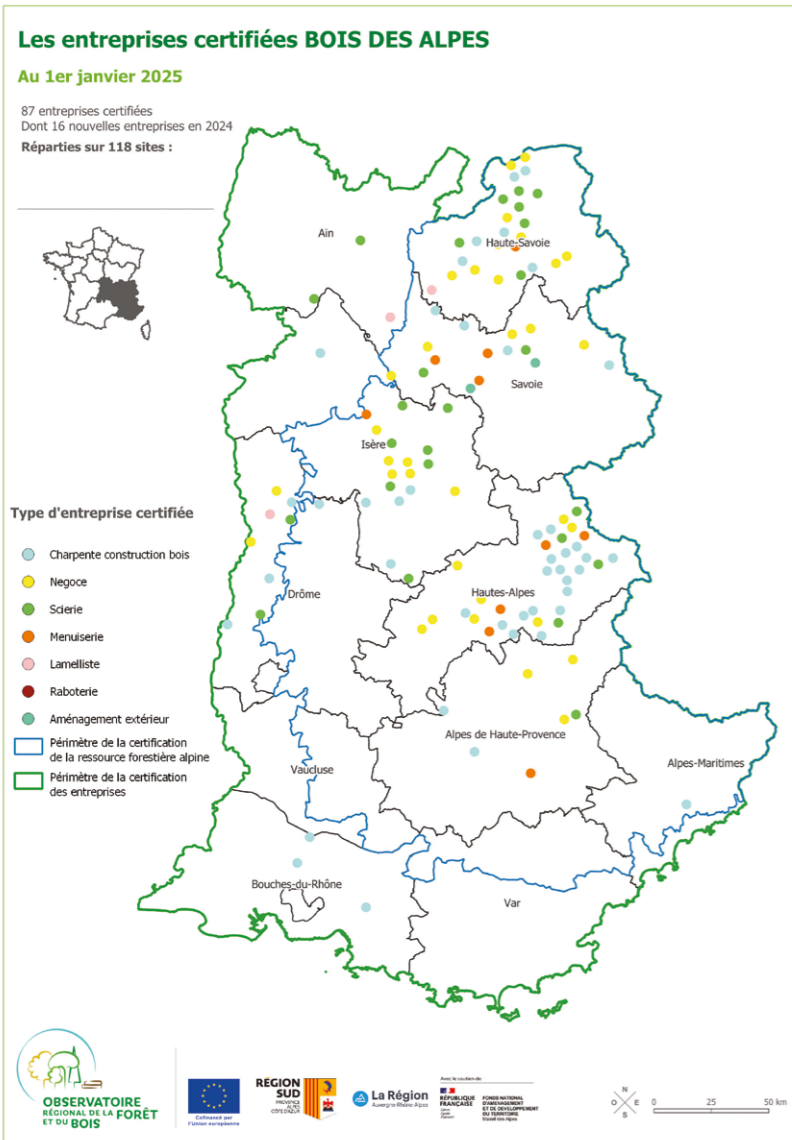
222 bâtiments et ouvrages construits avec du BOIS DES ALPES dont 17 livrés en 2024.



En 2024 dans les Hautes-Alpes

69 bâtiments sont certifiés Bois des Alpes dont 7 livrés en 2024

- > 118 sites d'entreprises certifiées Bois des Alpes dans le massif alpin et départements limitrophes
- > 29 entreprises Bois des Alpes, dont 4 nouvelles en 2024, réparties sur 34 sites dans les Hautes-Alpes



Qu'est-ce que la certification Bois des Alpes ?

Bois des Alpes™ est une marque qui reflète l'engagement d'une filière visant à respecter l'environnement et soutenir le développement local. Elle garantit la provenance, la qualité et le respect du développement durable des produits en bois, tout en maintenant les emplois dans les Alpes.



Bois des Alpes a été créé pour valoriser le bois alpin et encourager son utilisation dans la construction locale. Cette initiative vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité des matériaux et à soutenir l'économie territoriale.



Pour en savoir plus

Construction du Refuge du Clos des vaches en montagne : la commune de Monétier-Les-Bains choisi le bois local

Le refuge a été inauguré à l'automne 2024. Dès la phase de programmation, la commune a affirmé sa volonté d'intégrer du bois certifié « Bois des Alpes » et de s'inscrire dans la démarche « Bâtiments Durables Méditerranéens ». Celle-ci est allée plus loin en privilégiant une filière bois très courte, avec un approvisionnement issu directement de sa forêt communale. De l'exploitation à la transformation, jusqu'à la mise en œuvre, la traçabilité des bois et la gestion durable de la forêt ont été garanties grâce aux certifications PEFC et Bois des Alpes. Au total, 62 m³ de bois, majoritairement du mélèze, ont été utilisés.

Ce projet, exemplaire par son approche globale, a été accompagné par les Communes forestières depuis 2021, notamment sur les aspects liés à l'approvisionnement en bois local, au choix des certifications et à la rédaction du marché de travaux, en lien avec l'association Bois des Alpes.



Votre contact Bois Construction

Marlène PARENT

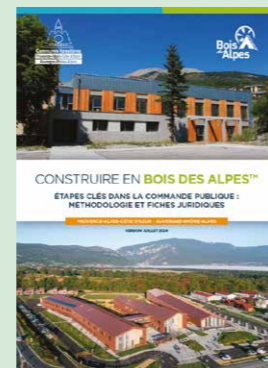
07 57 46 04 59

marlene.parent@communesforestieres.org

Édition 2024 du guide juridique « Construire en Bois des Alpes »

Les Communes forestières AURA et PACA ont publié la nouvelle version du guide « Construire en Bois des Alpes™ – Étapes clés dans la commande publique ». Ce guide est destiné aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre souhaitant intégrer le Bois des Alpes™ dans leurs projets de construction. Il offre un accompagnement détaillé pour garantir la conformité avec le Code de la Commande Publique.

Cette mise à jour de la précédente version (2017) intègre les évolutions réglementaires récentes et réorganise le contenu afin de présenter une approche plus méthodologique du projet, avec des fiches juridiques adaptées.



MAITRISER SA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ET DIVERSIFIER LES DÉBOUCHÉS POUR UNE FORÊT VALORISÉE GRÂCE AUX RÉSEAUX DE CHALEUR ET CHAUFFERIES BOIS

Avec un prix stable, des financements incitatifs et une ressource locale disponible, le bois énergie est une solution qui permet aux collectivités de réduire leur facture énergétique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir l'emploi local. Les communes, pionnières dans ce domaine, ont contribué à structurer la filière bois énergie après plus de 20 ans d'actions.

En 2024 dans les Hautes-Alpes

127 chaufferies
en fonctionnement sur le territoire
pour 34,1 MW de puissance installée

26 600 tonnes
de plaquettes forestières consommées

6 fournisseurs bois énergie :

SARL Bayle (Lardier-et-Valença), SARL Interval (L'Argentière-la-Bessée), Gandelli (Réotier et Veynes), SAS Jotolome (Montbrand), Scierie Hilaire (Val des Prés) et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (Embrun)

BOIS ÉNERGIE DANS LES HAUTES-ALPES

Les chaufferies bois déchiqueté en janvier 2025



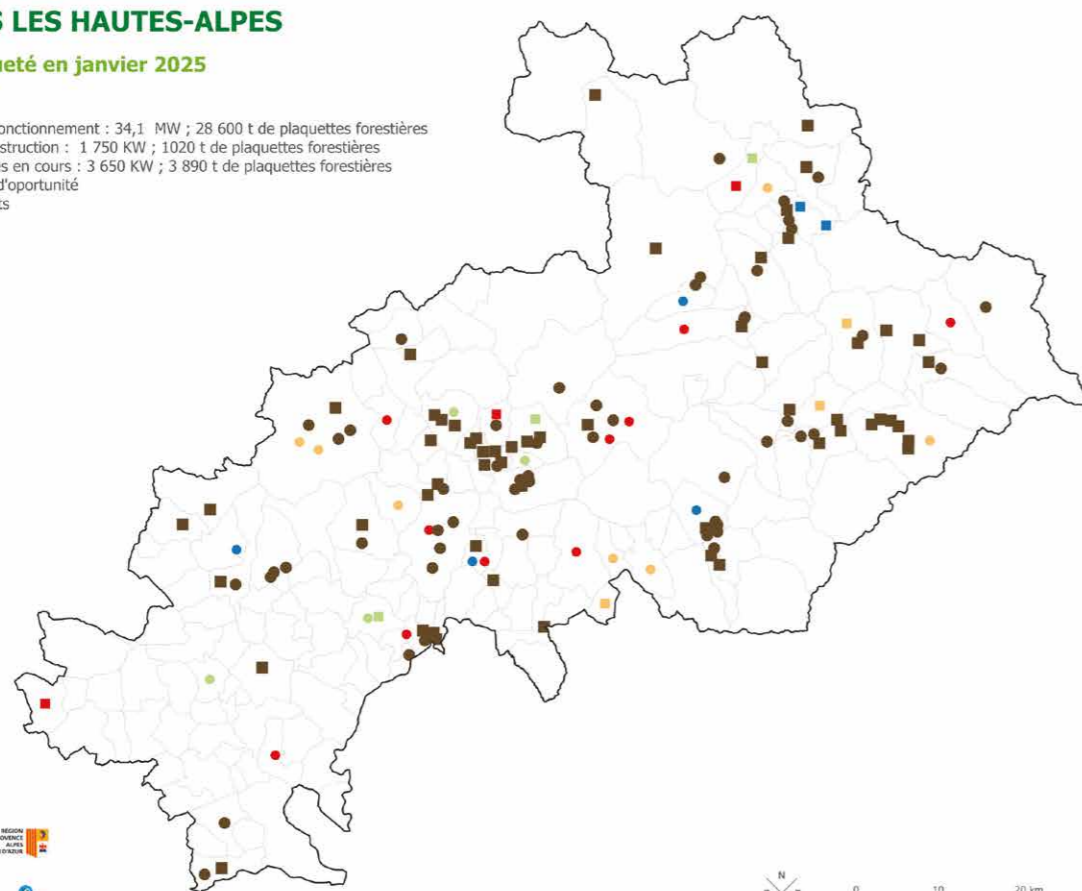
127 en fonctionnement : 34,1 MW ; 28 600 t de plaquettes forestières
6 en construction : 1 750 KW ; 1020 t de plaquettes forestières
13 études en cours : 3 650 KW ; 3 890 t de plaquettes forestières
7 notes d'opportunité
10 projets

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Public
- Privé

ÉTAT D'AVANCEMENT

- En construction
- En fonctionnement
- En projet
- Etude de faisabilité
- Note d'opportunité



Sources : BD Carthage - © IGN, PPAR PACA n°6410, Communes forestières - BoisSynergie 01/2025 • Réalisation : Communes forestières PACA, 02/2025 • www.ofme.org

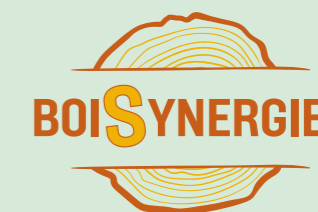
Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur animent **BoiSynergie**, aux côtés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME et la DRAAF depuis 2003.

Les actions portées par BoiSynergie participent à :

- > développer les politiques bois énergie des territoires,
- > la promotion et sensibilisation sur le chauffage collectif au bois,
- > la structuration des filières d'approvisionnement pérennes,
- > la mise en place d'installations biomasse exemplaires et performantes,
- > la qualité des combustibles bois,
- > l'aide à la décision et suivi du développement de la filière

En 2024 dans les Hautes-Alpes, BoiSynergie a accompagné :

- > les maîtres d'ouvrages des chaufferies bois de Barret-sur-Méouge, Guillore et du Guilloreis-Queyras pour des difficultés de fonctionnement ou des révisions de contrats ;



- > la Régie bois d'Embrun pour suivre la qualité de son combustible en réalisant des contrôles de la qualité des plaquettes ;
- > le Département des Hautes-Alpes pour faire des recommandations sur la gestion des cendres de chaufferie bois (collège de Briançon) ;
- > les Communautés de Communes du Sisteronais-Buech et de Serre-Ponçon ainsi que le Pays gapençais pour intégrer les réseaux de chaleur bois énergie dans leurs SCOT ;
- > Un projet d'unité de granulation Bois du Villard (en lien avec Fibois Sud et Territoire d'énergie 05).

Retour sur la Rencontre départementale Bois Énergie :

Le 15 octobre, une rencontre bi-départementale consacrée au Bois Énergie a eu lieu à Saint-André-les-Alpes, en présence des élus locaux et de professionnels de la filière. L'après-midi a débuté par une visite interactive de la chaufferie, suivie d'échanges approfondis sur son fonctionnement technique.

Un temps de questions-réponses a ensuite eu lieu en salle, couvrant divers sujets tels que l'identification des acteurs de la filière bois énergie, les financements disponibles, l'approvisionnement en bois, la qualité du combustible et les aspects contractuels. Les professionnels présents ont également partagé leurs retours d'expérience, apportant des éléments précieux aux discussions.

Cette réunion a rassemblé une vingtaine de participants.



**Votre contact
Bois Énergie**

Pascaline BRIEN

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES

Adhérez aux Communes forestières !



Crédits photos : Communes forestières - Réalisation : Aude Coquin - 2025



**Communes
forestières**
Hautes-Alpes

Nous contacter

Avenue Justin Gras - 05200 Embrun

Tél. 04 92 23 49 41

www.communesforestieres-paca.org

